



## Elections délégués ELEVES année scolaire 2023-2024 : les différents délégués à élire

### Délégué de classe :

PARITE avec 1 titulaire garçon et 1 titulaire fille avec chacun 1 suppléant (garçon/fille).

Les délégués de classe ont plusieurs responsabilités :

- ils représentent les élèves de leur classe ;
- ils sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves ;

Dans chaque classe, les deux délégués participent au conseil de classe. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève. Si un élève de la classe passe en conseil de discipline, les deux délégués de la classe de l'élève y participent. Au conseil d'administration, les délégués rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement. Dans les collèges, tous les délégués des élèves se réunissent au moins deux fois par an dans le cadre de l'assemblée générale des délégués des élèves. Cette assemblée consultative permet d'informer les délégués et d'organiser des échanges entre eux.



### Doc. 1 Le rôle du délégué



<https://www.education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514>

### Eco-délégué

1 par classe

#### En bref, être éco-délégué, ça veut dire quoi ?

#### Être éco-délégué de classe, c'est :

- Être un élève respectueux de l'environnement et montrer l'exemple
- Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, installation de poubelles de tri des déchets de la classe, etc.)
- Être force de proposition (proposition d'initiatives et d'actions, comme les "marches vertes", etc.)

#### Être éco-délégué d'établissement, c'est :

- Porter des projets pour améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir des actions
- Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs
- Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation
- Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades

Liens : <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-eco-delegues-ambassadeurs-du-developpement-durable-a-l-ecole>

<https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835>



## Les autres conseils ou l'on peut s'investir :

**Conseil de la Vie Collégienne :** 2 élus par niveau avec deux suppléants sur le principe de la parité. + 2 éco-délégués pour l'établissement et en vices présidents les 2 titulaires au Conseil Départemental des Jeunes et deux représentants du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil de la Vie Collégienne donne la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. C'est un lieu d'expression de la démocratie scolaire.

Votre professeur principal ou Madame la CPE vous remettra une profession de foi à signer et à remettre pour le 4 octobre 2023. Le jeudi 5 octobre, elles seront affichées dans le hall du collège et le vendredi 6 octobre se dérouleront les élections de manière électronique via pronote. Merci par avance de votre engagement pour la vie du collège !

Lien : <https://eduscol.education.fr/2276/le-conseil-de-la-vie-collegienne-et-le-conseil-de-la-vie-lyceenne>



### Conseil Départemental des Jeunes (Conseil Départemental 13)

58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département. Comme leurs homologues de l'exécutif départemental, les conseillers départementaux jeunes répondent au principe de parité : une fille / un garçon. Les jeunes des collèges publics ou privés après une candidature motivée ont été sélectionnés pour occuper un poste de titulaire ou de suppléant. Aucune candidature n'étant écartée, le Conseil départemental des jeunes compte actuellement 139 conseillers jeunes.

Les conseillers départementaux jeunes sont accompagnés dans leur collège d'un référent adulte désigné par le chef d'établissement. Ils peuvent aussi faire appel aux différentes directions du Département pour comprendre, analyser et faire des choix.

Tout au long de leur mandature qui dure deux ans, les conseillers départementaux jeunes sont accompagnés ponctuellement par leur binôme « adulte ». Ils forment une équipe complète avec leurs suppléants présents aussi pour deux ans.

L'objectif de ce dispositif est d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un conseiller départemental. Cela permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de les rapprocher des institutions en les impliquant dans le processus de décision.

Lien : <https://www.departement13.fr/nos-actions/jeunesse/les-dispositifs/le-conseil-departemental-des-jeunes-de-provence/>

### Conseil Municipal des Jeunes de la ville d'ISTRES

Définition et rôle du conseil :

⇒ Composition et élection

Ce conseil est composé de 48 jeunes élus (24 filles et 24 garçons), qui sont scolarisés en classe de 6e et de 5e au sein des 4 collèges de la ville d'Istres : collège Élie-Coutarel, collège Alphonse-Daudet, collège Louis-Pasteur et le collège Alain-Savary.

Élus par leurs camarades de leur établissement, ils sont nommés pour une durée de 3 ans au CMJ, où ils représentent tous les jeunes de la ville.

⇒ Rôle :

Le CMJ est une assemblée d'échanges, de concertation et de rencontre. Il a pour vocation d'être le relais pour exprimer les idées, les envies et les projets des jeunes istréens.

Il est également un lieu où l'on s'informe et où l'on dialogue pour mieux comprendre le fonctionnement des institutions européennes, françaises et de la ville.

Présentation : 17 octobre 2023 ;

Dépôt des candidatures auprès de la CPE : jusqu'au 10 novembre 2023.

Elections : fin novembre 2023.

Lien : <https://www.istres.fr/index.php?id=222>

**Pour toutes questions, renseignements merci de vous rapprocher de Madame BOUQUET notre CPE. Merci pour votre engagement !**